Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

5L0~

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE \*\*\* REPUBLIQUE FRANCA

ID: 074-200011773-20211124-BC\_2021\_0159-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

\*\*\*

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET:

Séance du : 23 novembre 2021

Avenant n°1 convention de comaîtrise d'ouvrage sur le PEM entre Annemasse Agglo et la ville d'Annemasse

Convocation du : 17 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18 Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

N° BC\_2021\_0159

Guillaume MATHELIER, Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Excusés:

Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B - **17** de son annexe,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5216-5 VI,

Vu la convention de Co-Maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces publics extérieurs de la gare d'Annemasse signée le 1<sup>er</sup> juillet 2019,

L'avenant n°1 à la convention signée en 2019 vient actualiser le montant de la participation communale contractualisée dans la convention de 2019 ainsi que les modalités d'appels de fonds, et préciser également l'échéancier de reversement des subventions.

La convention de Co-Maîtrise d'Ouvrage gère les dépenses liées aux aménagements réalisés pour la commune et reversements de subvention associés. Les versements de fonds de concours pour le financement du parvis nord et de la rue de la fraternité font l'objet de délibérations distinctes.

L'avenant indique le montant du solde qu'Annemasse Agglo appellera à la commune d'Annemasse à savoir 2 022 762.07 €. Ainsi, au total 6 847 338 € auront été appelés à la commune depuis 2014.

Il indique également le montant prévisionnel des subventions que l'agglo reversera à la commune soit **6 454 407 €** correspondant aux subventions sur les dépenses de travaux de compétence communale et sur les acquisitions foncières réalisées en directe par la commune (dépenses réalisées hors convention de maîtrise d'ouvrage).

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE:

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

SLOW

D'APPROUVER l'avenant à la convention de Co-Maîtrise d'ouvrage pour le publics extérieurs de la gare d'Annemasse

ID: 074-200011773-20211124-BC\_2021\_0159-DE

D'AUTORISER le président ou son représentant à le signer,

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget ,

DE DIRE que les fonds de concours nécessaires à la mise en œuvre du principe des 4/4 feront l'objet de délibérations distinctes de la convention de Co-Maîtrise d'ouvrage

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 25/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

5LO~

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE \*\*\*

### REPUBLIQUE FRANCA

ID: 074-200011773-20211124-BC\_2021\_0160-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

\*\*\*

**SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE** 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

**OBJET:** 

Séance du : 23 novembre 2021

Avenant n°1 convention comaîtrise d'ouvrage sur le PEM entre Annemasse Agglo et

Convocation du : 17 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

N° BC\_2021\_0160

Ville-la-Grand

Guillaume MATHELIER, Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Excusés:

Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B -17 de son annexe,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5216-5 VI,

Vu la convention de Co-Maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces publics extérieurs de la gare d'Annemasse signée le 26 novembre 2019,

L'avenant n°1 à la convention signée en 2019 vient actualiser le montant de la participation communale contractualisée dans la convention de 2019 ainsi que les modalités d'appels de fonds, et préciser également l'échéancier de reversement des subventions.

La convention de Co-Maîtrise d'Ouvrage gère les dépenses liées aux aménagements réalisés pour la commune et reversements de subvention associés. Les versements de fonds de concours pour le financement du parvis nord et de la rue de la fraternité font l'objet de délibérations distinctes.

L'avenant indique le montant du solde qu'Annemasse Agglo appellera à Ville-la-Grand à savoir **399 964,62 €.** Ainsi, au total **1 912 267 €** auront été appelés à la commune depuis 2014.

Il indique également le montant prévisionnel des subventions que l'agglo reversera à la commune soit **1 386 934 €** correspondant aux subventions sur les dépenses de travaux de compétence communale et sur les acquisitions foncières réalisées en directe par la commune (dépenses réalisées hors convention de Maîtrise d'ouvrage).

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE:

D'APPROUVER l'avenant à la convention de co-Maîtrise d'Ouvrage

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le



ID: 074-200011773-20211124-BC\_2021\_0160-DE

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer ,

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget,

DE DIRE que la mise en œuvre du principe de financement des 4/4 sera formalisée via les fonds de concours qui feront l'objet de délibérations distinctes

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 25/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

**DEPARTEMENT DE** LA HAUTE-SAVOIE \*\*\*

## REPUBLIQUE FRANC

ID: 074-200011773-20211124-BC\_2021\_0161-DE

ARRONDISSEMENT **DE ST JULIEN-EN-**

#### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

**GENEVOIS** 

\*\*\*

**SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE** 

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU** 

OBJET:

Séance du : 23 novembre 2021

Attribution d'un fonds Convocation du : 17 novembre 2021

de concours à Annemasse pour le

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

**PEM Nord** 

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

N° BC 2021 0161

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

#### Excusés:

Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B- 4 de son annexe,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération Annemasse les Voirons Agglomération incluant la Commune d'Annemasse comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la Ville d'Annemasse, a aménagé le parc de la Rotonde et la rampe d'accès au passage sous terrain sur le parvis nord de la gare,

Que cet aménagement crée un accès à la gare par le nord pour les habitants d'Ambilly et de Villela-Grand et permet le développement du réseau de bus porté par l'agglomération avec une meilleure desserte au nord.

Que le parc permet l'aménagement de la voie verte ViaRhôna également portée par l'agglomération,

Il est envisagé de verser un fonds de concours à Annemasse pour le financement de ces aménagements,

Considérant que le montant du fonds de concours versé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la ville d'Annemasse, conformément au plan de financement joint en annexe.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré : A l'unanimité,

ID: 074-200011773-20211124-BC\_2021\_0161-DE

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

510~

DECIDE:

D'APPROUVER le versement d'un fonds de concours à Annemasse, en vue de participer au financement de l'aménagement du parvis Nord, à hauteur de **31 988 €** 

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer tout acte y afférant,

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget,

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 25/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

**DEPARTEMENT DE** LA HAUTE-SAVOIE \*\*\*

## REPUBLIQUE FRANC

ID: 074-200011773-20211124-BC\_2021\_0162-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT **DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS** 

**SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE** 

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU** 

OBJET:

\*\*\*

Séance du : 23 novembre 2021

Attribution d'un fonds Convocation du : 17 novembre 2021

de concours à Ville-la-Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Nord

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

N° BC 2021 0162

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

#### Excusés:

Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-4 de son annexe,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V ou L5215-26 ou L5216-5 VI,

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération Annemasse les Voirons Agglomération incluant la Commune de Ville-la-Grand comme l'une de ses communes membres,

Considérant que la commune de Ville-la-Grand, a aménagé la rue de la Rotonde et les espaces publics du parvis nord de la gare,

Que cet aménagement crée un accès à la gare par le nord pour les habitants d'Ambilly et de Villela-Grand et permet le développement du réseau de bus porté par l'agglomération avec une meilleure desserte au nord.

Il est envisagé de verser un fonds de concours à Ville-la-Grand pour le financement de ces aménagements,

Considérant que le montant du fonds de concours versé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune de Ville-la-Grand, conformément au plan de financement joint en annexe,

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE:

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211124-BC\_2021\_0162-DE D'APPROUVER le versement d'un fonds de concours à Ville-la-Grand

financement de l'aménagement du parvis Nord, à hauteur de 154 241 €

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer tout acte y afférant ,

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget,

Pour le président et par délégation,
Signé par : Alain FARINE
Date : 25/11/2021
Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

SLOW

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE \*\*\*

### REPUBLIQUE FRANCA

ID: 074-200011773-20211124-BC\_2021\_0163-DE

#### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

**SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE** 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

\*\*\*

Séance du : 23 novembre 2021

Avis sur une demandeConvocation du : 17 novembre 2021

de dérogation au repos dominical de

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

l'entreprise METRO Président de séance : Gabriel DOUBLET

N° BC 2021 0163

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

#### Excusés:

Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-32 de son annexe,

Vu les dispositions des articles L3132-20, L3132-21 et R3132-16 du Code du travail

Le Code du travail plus précisément l'article L3132-20 prévoit que « lorsqu'il est établi que le repos simultané, le dimanche, de tous les salariés d'un établissement serait préjudiciable au public ou compromettrait le fonctionnement normal de cet établissement, le repos peut être autorisé par le préfet, soit toute l'année, soit à certaines époques de l'année seulement suivant l'une des modalités suivantes :

- Un autre jour que le dimanche à tous les salariés de l'établissement ;
- Du dimanche midi au lundi midi ;
- Le dimanche après-midi avec un repos compensateur d'une journée par roulement et par quinzaine;
- Par roulement à tout ou partie des salariés. »

Par courrier en date du 21 Octobre 2021, la société METRO France a effectué une demande de dérogation au repos dominical auprès de la préfecture de la Haute-Savoie pour son site situé à Ville-la-Grand (23 Rue du Bois de la Rose).

Cette demande de dérogation porte sur les dimanches 19 et 26 Décembre 2021 et est motivée par le préjudice subit par les clients de la société METRO en cas de fermeture de ces jours. Les clients de cette société sont exclusivement des professionnels (traiteurs, restaurateurs, cafés, boulangers, pâtissiers...) qui connaissent une très forte affluence en la période de fêtes de fin d'année.

L'ouverture de ces deux dimanches serait établie entre 6h00 et 13h00 pour permettre de recevoir les clients et d'assurer en continu le réassort des produits frais et extra frais. 7 salariés sur 50 se sont portés volontaires et seraient concernés.

L'article L3132-21 précise que « les autorisations prévues à l'article L3132-20 sont accordées pour une durée qui ne peut excéder trois ans, après avis du conseil municipal et, le cas échéant, de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

5L0~

de l'artisanat, ainsi que des organisations professionnelles d'emplo y Europé de l'artisanat, ainsi que des organisations professionnelles d'emplo y Europé de la commune »

Au titre de cet article, les services de la préfecture sollicitent au préalable l'avis d'Annemasse Agglomération qui doit se positionner dans un délai d'un mois (article R3132-16 du Code du travail).

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

Pour :13 Abstention : 1

DECIDE:

DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à la demande de dérogation préfectorale au repos dominical de la société METRO France portant sur les dimanches 19 et 26 Décembre 2021.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 25/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211124-BC\_2021\_0164-DE

**DEPARTEMENT DE** LA HAUTE-SAVOIE \*\*\*

### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

REPUBLIQUE FRANC

ARRONDISSEMENT **DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS** 

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU** 

**OBJET:** 

\*\*\*

Séance du : 23 novembre 2021

l'EPCI à son CIAS

subvention 2021 de Convocation du : 17 novembre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

N° BC 2021 0164

Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

#### Excusés:

Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-4 de son annexe,

En sa qualité d'établissement public administratif rattaché à Annemasse Agglo, le Centre Intercommunal Action Sociale (CIAS) d'Annemasse Agglo exerce sa mission en cohérence avec l'Établissement Public de Coopération Intercommunale grâce aux moyens accordés par ce dernier.

L'analyse de la situation budgétaire des EHPADS gérés par le CIAS laisse apparaître une amélioration de la situation financière des établissements. Toutefois, la situation des cuisines de l'EHPAD Les Gentianes entraîne un besoin de financement complémentaire que les recettes propres de l'établissement ne sont pas en mesure de compenser.

Ces surcoûts s'expliquent par :

- la prolongation de la location des modulaires de cuisine installés dans la cour de l'établissement.
- un surcoût de production en 5<sup>ème</sup> gamme (produits cuits prêts à l'emploi), lié aux limites actuelles des modulaires de cuisine pour produire en produits frais.

Pour l'EHPAD les Gentianes, le montant des surcoûts se monte à 150 000.00 €.

En conséquence, un montant de 150 000 € (cent cinquante mille euros) est appelé de la part du CIAS auprès de son EPCI de rattachement, au titre de l'exercice 2021.

Pour mémoire, le montant des subventions versées par Annemasse Agglo au CIAS durant les trois derniers exercices s'élèvent à 500 000 € pour 2018, 300 000 € pour 2019 et 322 000 € pour 2020.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le



ID: 074-200011773-20211124-BC\_2021\_0164-DE

Après en avoir délibéré : A l'unanimité,

DECIDE:

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 150 000 € (cent cinquante mille euros) au Centre Intercommunal d'Action Sociale, au titre de l'exercice 2021.

D'IMPUTER la dépense en résultant au Budget Principal 2021, gestionnaire SOC, nature 65737, antenne OSO 11.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 25/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

**DEPARTEMENT DE** LA HAUTE-SAVOIE \*\*\*

## REPUBLIQUE FRANC

ID: 074-200011773-20211124-BC\_2021\_0165-DE

#### COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT **DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS** 

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU** 

OBJET:

\*\*\*

Séance du : 23 novembre 2021

Modification de la représentation

Convocation du : 17 novembre 2021

d'Annemasse Agglo à de l'eau Sage Arve

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

la commission locale Président de séance : Gabriel DOUBLET Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

N° BC\_2021\_0165

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Excusés:

Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-2 de son annexe,

Suite au renouvellement général des conseils municipaux et du conseil communautaire en 2020, Annemasse Agglo a désigné ses représentants auprès de la commission locale de l'eau SAGE Arve du Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents (SM3A) par délibération du bureau communautaire n°BC-2020-0114 comme suit :

COMPOSITION	TITULAIRES:
6 représentants	1. Jean-Luc Soulat
	2. Anny MARTIN
	3. Robert BURGNIARD
	4. Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI
	5. Christophe BOITEUX
	6. Maurice LAPERROUSAZ

Suite à la démission de Monsieur Christophe Boiteux de son mandat de conseiller municipal de la commune de Vétraz-Monthoux, il convient de procéder à son remplacement.

La commune propose la candidature de Monsieur Jean-Pierre Journe.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré:

A l'unanimité,

DECIDE:

DE PROCEDER à son remplacement.

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le

ID: 074-200011773-20211124-BC\_2021\_0165-DE

Signé par : Alain FARINE Date : 25/11/2021 Qualité : Agglo - DGS

Affiché le

**DEPARTEMENT DE** LA HAUTE-SAVOIE \*\*\*

# REPUBLIQUE FRANC

ID: 074-200011773-20211125-BC\_2021\_0166-DE

**ANNEMASSE - LES VOIRONS - AGGLOMERATION** ARRONDISSEMENT

SIEGE: 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS** 

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU** 

OBJET:

\*\*\*

Séance du : 23 novembre 2021

Recours à un emprunt Convocation du : 17 novembre 2021

de 3 000 000 € financement travaux

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

traitement de l'azote Président de séance : Gabriel DOUBLET à la STEP OCYBELE

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

N° BC\_2021\_0166

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Excusés:

Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B- 10 de son annexe,

Annemasse Agglo doit financer sur le budget de l'assainissement les travaux de réhabilitation de son usine de dépollution permettant le traitement de l'azote.

Le besoin de financement, pour l'exercice 2021 s'élève à un montant de 3 000 000 €.

Plusieurs banques ont été consultées et l'ensemble des offres est retracé dans le tableau joint à la présente délibération

Après analyse, des différents proposition de financement, il est proposé de retenir l'offre de la Banque CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES.

Montant du prêt : 3 000 000 €

Durée du prêt : 25 ans

Objet de prêt : financement travaux azote usine dépollution OCYBELE

Score Gissler:1A

Versement des fonds : sous 3 mois maximum à compter de la signature du contrat

Périodicité des échéances : trimestrielles

Mode d'amortissement : progressif (échéances constantes)

Taux d'intérêt fixe: 0,71 %

Base de calcul des intérêts : 30/360

Commission d'engagement:0,05 % du capital emprunté soit 1 500 €

Reçu en préfecture le 25/11/2021

Affiché le



ID: 074-200011773-20211125-BC\_2021\_0166-DE

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE:

D'APPROUVER le recours à un emprunt de 3 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes conformément aux conditions énoncées ci-dessus

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer le contrat de prêt et tout document afférent,

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget 2021 de l'assainissement,

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE Date : 25/11/2021 Qualité : Agglo - DGS